



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté  
N° 2022 – 161

Séance du 30 novembre 2022

**PERMANENCES D'ENTRAIDE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE EN  
MEDIATHEQUE**

-----

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre à 17h, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 25 novembre 2022.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS, Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Claude BIALOUX, Didier TERNAT et Alain DETOLLE

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Messieurs Laurent LHERITIER et Alex SAINTRAPT

**M. Philippe ESTERELLAS** présente la demande de M. Yann Bureller du Groupe d'entraide administrative et juridique du Syndicat de la Montagne Limousin.

M. Yann Bureller propose d'être présent à la médiathèque un vendredi matin par mois de 9h30 à 12h30, pour aider les personnes dans leurs démarches administratives et juridiques.

Il fait partie d'un collectif créé de manière expérimentale et informelle en 2018 : "d'entraide administrative et juridique" avec des permanences et des rendez-vous à Gentioux, Faux-la-Montagne, Royère-de-Vassivière (23), Tarnac (19) et Peyrat-le-Château (87).

Le poste qu'il assure est financé par le Ministère des Solidarités et de la Santé, dans le cadre d'un appel à projet sur la lutte contre la pauvreté via l'accès au droit, qui a sélectionné ce projet en 2021.

Il est possible de lui orienter les personnes pour tout type de problème administratif ou juridique, notamment quant aux droits sociaux, droit du travail, litiges divers.

Le besoin est : une pièce close afin de discuter en toute confidentialité ; un accès à internet et à une imprimante, une fois par mois le vendredi matin.

Valérie BERTIN souhaite donner son avis avant de faire voter ; en effet, il lui apparaît qu'il ne s'agit pas là de la vocation de la médiathèque qui doit rester culturelle, alors que là il s'agit plutôt d'une intervention sociale qui ne fait pas partie des compétences que les Communes ont attribué

à la Communauté. Ce genre d'interventions pourrait alors se faire à l'espace de vie sociale, quartier de la gare de Felletin ou en Mairie, le rôle de la Mairie étant bien d'apporter du service.

Alain DETOLLE indique que de plus en plus les médiathèques sont des tiers-lieux qui accueillent de nombreuses interventions et permettent justement de ne pas stigmatiser les publics.

Valérie BERTIN rappelle que la Communauté ne peut s'occuper de tous les sujets et qu'actuellement ce genre d'interventions ne relève pas de sa compétence, sans, évidemment, remettre en cause l'importance du besoin.

Jean-Luc LEGER quitte la salle et donc ne prend pas part au vote.

**Le bureau communautaire, après en avoir longuement débattu et délibéré à la majorité,**

- **DECIDE de refuser la tenue de permanences d'entraide administrative et juridique au sein des Médiathèques de Creuse Grand Sud.**

POUR : 2 (Philippe ESTERELLAS et Alain DETOLLE)

CONTRE : 5 (Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS, Denis PRIOURET, Claude BIALOUX, et Didier TERNAT)

Ainsi fait et délibéré le 30 novembre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le  
PUBLIEE le

La Présidente,  
Valérie BERTIN

